

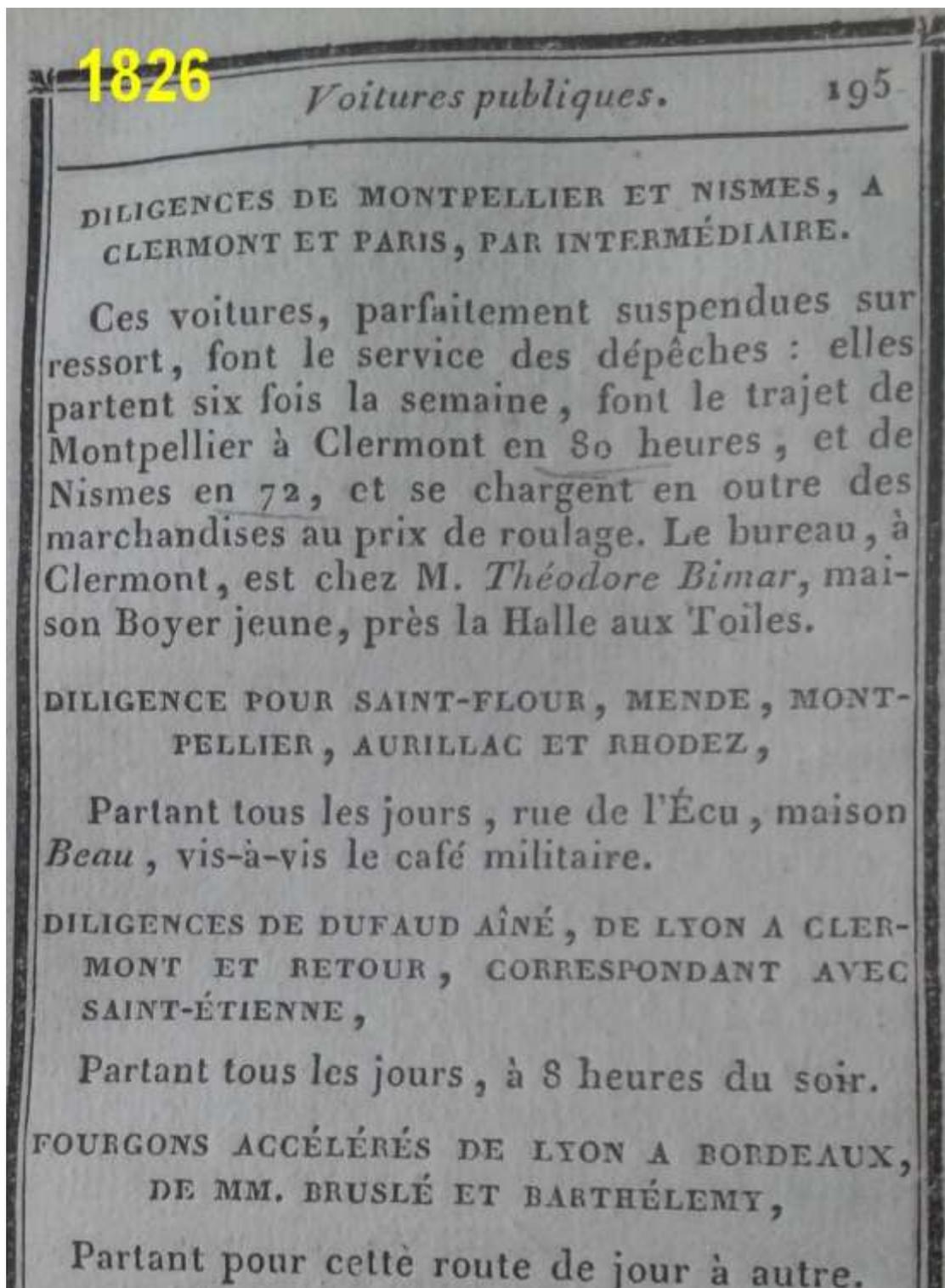
Lecture des annuaires

Les annuaires cités ici ont été prêtés par « les amis du vieux Riom » et M. Tarnowka.



Les premiers annuaires publiaient les différents calendriers des foires et événements, le nombre d'habitants, les noms des maires et curés des différentes communes, les moyens de communication.....

Par exemple en 1826 on apprend que le trajet en diligence de Montpellier à Clermont dure 80 heures.



| 76 | | 1826 | | Mairies | |
|----------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------|--|
| Cantons. | Communes. | Maires. | Adjoint. | Popu- lation. | |
| Randan. | Denis-Coin- barnazat (St). | Sauret - l'Hô- pital. | Clermonté. | 738 | |
| | Jussat. | Ricard. | Carrias. | 250 | |
| | Mons. | Voissiere. | Guerrier. | 917 | |
| | Priest-Brame- fant (St). | Lapeyre. | Morlet. | 879 | |
| | Sylvestre (St). | Maclet. | Deschamps (Gilbert). | 1083 | |
| | Villeneuve- les-Cerfs. | Corre. | Bruuet. | 670 | |
| | Riom. | | | 12584 | |
| Riom. | Bonnet (St). | De Gromont. | Levadoux. | 1485 | |
| | Cellule. | Ferrand. | Belin ✂. | 1756 | |
| | Châteaugay. | Creuzet. | Rougeyron. | 997 | |
| | Châtelguyon. | Groslier. | Levadoux. | 1528 | |
| | Genès-l'En- fant (St). | Biou. | Monteil. | 598 | |
| | Hyppolite (St). | N. | Rellier. | 1044 | |
| | Marsat. | Sablou-Duco- rail. | Douhet. | 714 | |
| | Ménérol. | Gerzat. | Dubost. | 502 | |
| | Mozac. | Tixier la Ga- renne. | Boiset. | 1104 | |
| | Pessat - Ville- neuve. | Boche. | Chabrillac. | 261 | |
| Volvic. | Conchon. | Chapus. | 2821 | | |

Le maire de l'époque était M. Tixier La Garenne et le 1er adjoint M. Boiset.

La population était de 1104 habitants.

Annuaire de 1868: notez la différence d'orthographe de MOZAC ou MAUZAC sur le même annuaire.

86

Mairies

| Communes. | Maires. | Adjoints. | Popu- lation. | Nombre de maisons |
|---------------------------|-----------------|-----------------------|------------------|----------------------|
| Marsat. | Fournier. | Douhet. | 725 | 195 |
| Ménérol. | Tixier. | Deloche-B. | 610 | 155 |
| Mozac. | Bœuf. | Jallat. | 1288 | 355 |
| Pessat - Ville- neuve. | Chabrillat. | Plazenet. | 269 | 76 |
| Volvic. | de La Vaissière | Daumas-M, Laurent. | 3582 | 965 |

1868

EGLISE DE MAUZAC.

SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL.

Mauziacum al Mauzacum (Mauzac), ancienne abbaye de bénédictins; édifice classé.

Cette église fut fondée par saint Calmin et sainte Namadie, sous l'épiscopat de saint Bonnet, dix-neuvième évêque d'Auvergne, détruite en 751, elle fut restaurée par Pepin-le-Bref en 764.

Dévastée de nouveau en 851, elle se releva de ses ruines grâce aux libéralités de Pepin, roi d'Aquitaine, en 865.

En 1880, la maison centrale était bien occupée!!

180

Maison centrale de détention.

1880

POPULATION.

L'établissement contient 750 détenus.

ADMINISTRATION.

Directeur : M. Orbin.

Inspecteur : M. Jacquelin.

Greffier comptable : M. Roux.

Commis aux écritures : MM. Yberty, Vercin.

Aumônier : M. Faure.

Médecin : M. Girard.

Pharmacien : M. Fortoul.

Instituteur : M. Trüb.

Gardien-chef : M. Campistrous.

1^{er} gardien : M. Arcony.

Architecte : M. Ledru, père.

Entrepreneur des services généraux : M. Palisseaux.

Les détenus sont occupés aux travaux des professions de moulineurs et tisseurs en soierie. — Tailleurs d'habits. — Cordonniers. — Chaussonniers. — Tailleurs de pierres. — Mégissiers, etc.

MAISON DE JUSTICE ET D'ARRÊT DE RIOM.

Gardien chef : M. Miel.

Entrepren. général des serv. : M. Palisseaux.

Agent de l'entreprise : M. Valette.

Toujours en 1880, l'annuaire liste les devoirs mensuels du maire.

31

Calendrier

1880

CALENDRIER MUNICIPAL,

Indiquant les devoirs des maires pour chaque mois.

JANVIER.

Le 1^{er}. — *Conseils de Fabrique.* — Les conseils de Fabrique doivent s'assembler le premier dimanche de janvier dans l'église ou dans un lieu y appartenant, ou dans le presbytère. Le maire doit assister à ces réunions.

Du 1^{er} au 8. — *Frisons.* — Le maire doit envoyer au sous-préfet son rapport mensuel sur le service administratif et de surveillance de la prison qui est dans la commune. — Mêmes obligations à chaque mois.

Boulangerie. — Dans les villes où elle est réglementée, le maire doit fixer l'état d'approvisionnement des boulangers et l'envoyer au sous-préfet. — Mêmes obligations à chaque mois.

Revision et confection des listes électorales. — Du 1^{er} au 10, le maire ajoute à la liste électorale, les citoyens qui ont acquis les qualités exigées par la loi, et en retranche les individus décédés et ceux qui ne se trouvent plus dans les conditions voulues pour en faire partie; il tient un registre de toutes ces décisions et y mentionne les motifs et les pièces à l'appui.

Le maire doit convoquer du 10 au 15 les membres du conseil municipal, afin d'en désigner deux devant avec lui former la commission appelée à statuer sur les réclamations qui doivent, à partir du 15, être inscrites par dates, après en avoir donné récépissé au requérant. La liste électorale et le tableau des additions et retranchements doivent être déposés au secrétariat. Une copie du tableau doit être affichée aux lieux ordinaires, et une autre envoyée au sous-préfet avec le procès-verbal constatant l'accomplissement des formalités prescrites.

Le temps ouvert aux réclamations expire le 25 janvier; les décisions prises doivent être notifiées immédiatement aux requérants qui ont cinq jours pour se pourvoir devant le juge de paix.

Comptabilité communale. — Le maire reçoit du receveur municipal un bordereau détaillé présentant la situation de la caisse municipale à la fin du trimestre précédent. Un double de ce bordereau est visé pour être transmis au receveur des finances de l'arrondissement. Les livres du percepteur-receveur municipal pour le nouvel exercice doivent être cotés et paraphés sur chaque feuillet par le maire de la commune, chef-lieu de perception.

Répertoire administratif. — Ce répertoire doit être tenu au jour le jour par le maire de la commune, chef-lieu de perception.

Au début du 20^{ème} siècle apparaissent les annuaires des abonnés au téléphone.



Les abonnés de MOZAC sont recensés à RIOM. On note:

- Hostellerie de l'abbaye1.63
- le Paillaret, Hotel restaurant..... 2.22
- Mairie de Mozac4.65

